



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n° 24 lundi 06 juillet 2009, 14h00, salle 108, Château
Procès-verbal Henry-Arnaud Thévenet

Présent-e-s

Mme. Patrizia Ponti

MM. Roberto Baranzini
 François Dufresne
 Emmanuel Fernandes
 Paul Majcherczyk
 Patrick Michaux
 Marc Simond
 Henry-Arnaud Thévenet

Excusés

MM. Jean-Michel Adam (démissionnaire)
 Sandro Bertelli
 Juan-Manuel Blanco
 Pierre Goloubinoff

Invités

MM. Jean-Paul Dutoit, Intendant des bâtiments.
 Benoît Frund, Responsable du service des bâtiments et travaux

Ordre du jour

Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers.

1. Audition de MM. Benoît Frund et Jean-Paul Dutoit, première discussion sur la question des mandats aux entreprises de nettoyage
 2. Validation des Procès-verbaux du 8 juin 2009
 3. Communications du Président
 4. Désignation du représentant de la CoPers à la Commission de l'Égalité des chances
 5. Retour sur la rencontre avec M. Gagnebin, Responsable de la communication
 6. Discussion concernant la procédure de consultation sur la mise à jour de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL)
 7. Divers
-



Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. P. Ponti signale que le PV de la séance du 4 mai n'a pas été validé. Cette validation sera discutée dans le courant de l'été. François Dufresne demande que soit ajoutée dans les divers la question des financiers en HEC. Le point est ajouté à la liste des divers.

1. Audition de MM. Benoît Frund et Jean-Paul Dutoit, première discussion sur la question des mandats aux entreprises de nettoyage

Le Président remercie MM. Frund et Dutoit de s'être déplacés pour cette audience et pour leur intervention.

2. Validation des Procès-verbaux du 8 juin 2009

Le procès-verbal du 8 juin 2009 est accepté sans modification à l'unanimité.

3. Communications du Président

R. Baranzini signale que la lettre envoyée aux Décanats concernant les Chargés de Cours nous a été envoyée pour approbation, puis acceptée et envoyée aux Décanats. Les informations devraient nous parvenir d'ici la fin de l'été.

R. Baranzini signale que la Direction l'a interpellé quant à la représentation de la CoPers au sein des Commissions. L'affaire suit son cours, suite à une correspondance soutenue avec les présidents desdites commissions.

4. Désignation du représentant de la CoPers à la Commission de l'Égalité des chances

La Présidente de la Commission de l'Égalité des Chances a accepté la requête de la CoPers d'y envoyer un membre invité permanent.

Tout d'abord le Président soumet au vote la question du genre du représentant.

Trois membres souhaitent que le membre envoyé soit un homme, aucun que ce soit une femme, et trois s'abstiennent. Les 2 candidats, H.-A. Thévenet et P. Majcherczyk, sont départagés à bulletin secret. Au premier tour, les candidats emportent chacun 3 voix (et un bulletin nul). Il est décidé de procéder à un second vote par e-mail, incluant les autres membres de la CoPers.

5. Retour sur la rencontre avec M. Gagnebin, Responsable de la communication

Emmanuel Fernandes explique qu'il a eu une réunion fort constructive avec MM. Gagnebin et Ceppi. Ils se sont focalisés principalement sur le caractère « trait d'union », et proposent de présenter à la CoPers deux prototypes d'ici la prochaine séance en septembre (le Bureau se chargera d'inviter Unicom à ladite séance), pour commencer la campagne début octobre.

Trois points ont été particulièrement discutés :

- L'idée de donner un objet (par exemple un stylo) aux employés pour mettre l'emphase sur l'aspect « trait d'union »
- Unicom se chargera de contacter tous les employés par courrier.
- Unicom se chargera aussi d'aider la CoPers à rédiger une plaquette d'information.

Le Président mentionne aussi la nécessité d'organiser une campagne de recrutement pour les prochaines élections de la CoPers, en décembre. Il est important de motiver des candidatures, afin notamment de rendre la CoPers plus visible et plus représentative.

6. Discussion concernant la procédure de consultation sur la mise à jour de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL)

Le sujet a été débattu par la CoPers et une note a été transmise à la Direction à ce sujet.

7. Divers

- Suite à la remarque de F. Dufresne au point 6, la CoPers se charge de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance un point sur l'engagement institutionnel des professeurs, par exemple en réactivant l'Association des Professeurs.
- Il existe une convention entre l'Unil et l'EPFL pour faire venir, à l'Extranef, des professeurs de Finance, demandant une vingtaine de bureaux, entraînant des déménagements quasi immédiats d'anciens occupants. D'autre part les professeurs de l'EPFL ont demandé l'installation d'un réseau internet EPFL au sein d'un bâtiment Unil. Les professeurs de finance de l'Unil se sentent maltraités, d'autant plus que les informations sur la convention Unil-EPFL leur ont été transmises tardivement, voire pas du tout. La taille des bureaux des professeurs EPFL, par exemple, est supérieure à celle des professeurs Unil. R. Baranzini se propose de demander un entretien à la Direction pour faire part de quelques revendications, sous la forme suivante :

La CoPers comprend et partage le souci qui ont poussé la Direction à élaborer cette convention Unil-EPFL, et considère dans ce cadre inévitable les conditions financières différentes entre les personnels des deux institutions. Néanmoins, elle s'oppose à ce que le personnel de l'EPFL soit privilégié en terme d'espace et de bureau.

La séance est levée à 17.20

**Prochaine séance CoPers
Lundi 7 septembre 2009, 14h00.**